

Les organismes habilités pour vous aider à télédéclarer :

AGRIAL - Coopérative Agricole à capital variable

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation du dossier PAC

Adresse : 4 rue des des Roquemonts – CS 35051 – 14050 CAEN CEDEX 4

Contact : M. Jean-Pierre BOISNARD - Tél : 06 30 25 90 81 et/ou 02 31 45 42 66

Mail : jp.boisnard@agrial.com



AS CENTRE LOIRE – Association de Gestion et de Comptabilité

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation du dossier PAC

Adresse : 11-13-15, rue Louis Joseph Philippe 41018 BLOIS

Contact : Mme Isabelle MATHIEU - Tél : 02 54 46 22 22

Mail : isabelle.mathieu@agricvl.fr



CHAMBRE D'AGRICULTURE DU LOIR-ET-CHER

Pendant la période de confinement : pas de rendez-vous physiques individuels et collectifs.

Sessions "collectives" reportées après la période de confinement.

Pour l'assistance individuelle à distance, envoyer un mail à :

christine.bouseau@loir-et-cher.chambagri.fr (en précisant vos coordonnées complètes)

Questions réglementaires : 07 62 01 02 07 ou écrire à : philippe.debarre@loir-et-cher.chambagri.fr



CERFRANCE Val-de-Loire – Association de Gestion et de Comptabilité

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation du dossier PAC / Délégation de signature

Adresse : 8 rue Pasteur – 41260 LA CHAUSSÉE SAINT VICTOR

Contact : M. Alexis CARRAZ – Tél : 06 70 40 98 61

Mail : acarraz@valde Loire.cerfrance.fr



FNSEA 41 – Fédération Départementale des Syndicats d'exploitants Agricoles

Assistance à distance avec deux options : option 1 « Assistance à distance par fiche de préparation RDV PAC »,

un collaborateur syndical vous contactera après la saisie sur Télépac afin de valider avec vous votre dossier ou

option 2 « Assistance à distance par visioconférence », un collaborateur syndical vous contactera afin de

programmer le rendez-vous en visio pour la saisie à distance de votre dossier en votre présence.

N° d'accueil : 0254785120 / Adresse mail de contact : fnsea41@agricvl.fr



SA PISSIER

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation du dossier PAC

Adresse : 1 rue de la haie de pré – 41240 OUZOUEUR LE MARCHÉ

Contact : Mme Solenn HAQUET – Tél : 07 86 90 15 79

Mail : s.haquet@pissier.fr



Pour télédéclarer :

- Munissez-vous de votre N° de PACAGE et de votre **mot de passe personnel**
- Saisissez-les en page d'accueil TELEPAC

Si vous vous connectez pour la première fois Ou si vous avez perdu votre mot de passe :

- Cliquez sur "créer compte ou mot de passe perdu"
 - Saisissez les informations demandées et validez
- Votre compte TELEPAC est maintenant ouvert !**

Transfert de droit à paiement de base (DPB) :

- Si votre exploitation a changé de PACAGE
- Si votre exploitation s'est agrandie

Avez-vous pensé au transfert de DPB ?

↳ Vérifiez votre situation dans TELEPAC (Formulaires et Notices 2020)

et transmettez vos clauses et justificatifs

si possible le 15 mai au plus tard. Au-delà, la date limite est le 15 juin (MAIS, la date d'effet reste bien le 15 mai)

Contact DPB : 02 54 55 75 19

Les clauses originales, datées et signées, arrivant par courrier sont pré-inscrites au fil de l'eau. Celles qui arriveront entre le 15 mai et le 15 juin ou qui seraient téléchargées sous telepac, seront instruites dans un 2ème temps. Cela pourrait retarder le paiement de l'acompte prévu mi-octobre.

ATTENTION !

- * **Protection des haies, bosquets, mares**
- * **Suivi des couverts herbacés (jachères, prairies)**
- * **Soyez vigilants aux alertes lors de votre télédéclaration**

Assistance technique et informatique
Telepac (appel gratuit) **0800 221 371**